



## GESTION DES SURPLUS (MSO)

Comme il a été mentionné lors des tournées d'explications sur la MSO au printemps dernier (2017), tous les membres qui n'auront pas été en mesure de se relocaliser à la suite de leur statut de surplus verront leur dossier revenir au comité de placement pour discussion en mai 2018. Évidemment, le mois de mai 2018 arrive à grands pas; au moment d'écrire ces lignes (février 2018), il y a 76 membres de la Grande fonction de la surveillance du territoire et 28 de la Grande fonction des enquêtes criminelles qui sont toujours considérés en surplus à la suite de la MSO. Je pense qu'étant donné que le placement est reparti, ce nombre sera diminué d'ici mai...

Mathieu Sauvageau

Vice-président aux Ressources humaines